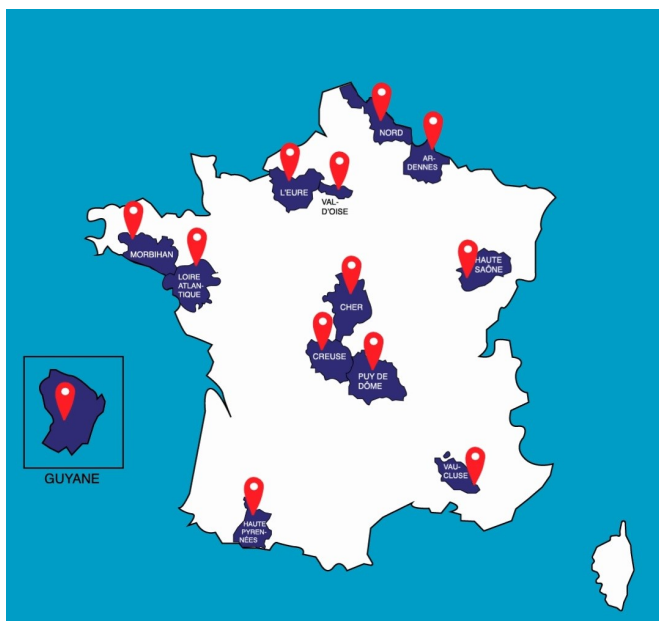


**SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : MISE EN ŒUVRE DANS TREIZE DÉPARTEMENTS PILOTES DÈS JUIN 2019**

<http://jeunes.gouv.fr/divers/presse/communiqués-de-m-attal/article/service-national-universel-mise-en>

Suite à la remise du rapport sur la consultation de la jeunesse à Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une première étape dans la mise en place opérationnelle du Service national universel (SNU) s'amorce dans les territoires. En juin 2019, 2 000 à 3 000 jeunes participeront à la phase de préfiguration du SNU dans treize départements représentatifs de la diversité des territoires.



- Ardennes
- Cher
- Creuse
- Eure
- Guyane
- Hautes-Pyrénées
- Haute-Saône
- Loire-Atlantique
- Morbihan
- Nord
- Puy-de-Dôme
- Val d'Oise
- Vaucluse

Recrutement des volontaires par les services de l'État dans chaque département (rectorat, centres de formation d'apprentis, missions locales, etc.) afin de composer une cohorte représentative de la jeunesse de chaque territoire (respectant les parts respectives de jeunes lycéens, décrocheurs, apprentis, etc.)

Les jeunes appelés volontaires mobilisés pour cette phase de préfiguration participeront d'abord en juin 2019 à un séjour de cohésion de quinze jours. Puis, ils réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de quinze jours également, entre juillet 2019 et juin 2020.

**Rappel des quatre objectifs du Service national universel :**

- Accroître la cohésion et la résilience de la nation, en développant une culture de l'engagement
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel
- Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel

« Le Service national universel répond à un constat sans appel : la jeunesse manque d'un moment de cohésion, de mixité, de cohésion sociale et territoriale, autour des valeurs de la République. Sortir de son environnement immédiat, se confronter à l'autre, découvrir un territoire, sont autant d'opportunités de se construire, de forger son identité. Ce moment doit aussi permettre de lever les freins à l'engagement. S'engager, c'est donner de son temps pour l'intérêt général. C'est aussi grandir, développer des compétences qui seront utiles pour s'insérer professionnellement. Or, si une écrasante majorité des jeunes veulent s'engager, ils sont trop nombreux à être freinés, pour des raisons financières, sociales, géographiques, culturelles. Notre pays ne montre pas suffisamment à ses jeunes leur utilité sociale ». Gabriel Attal

**Le séjour de cohésion**

Au cours du séjour de cohésion, les activités sont divisées en deux « blocs » principaux :

Modules de formations articulés autour de sept thématiques :

- Défense, sécurité et résilience nationales  
Exemple : sécurité routière et code de la route. Sensibilisation à la perception des risques routiers. Intervenants : gendarmes.
- Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits  
Exemple : connaissance des principaux services publics, études de cas concrets, organisation de visites (centre des impôts, mairie, etc.). Intervenants : fonctionnaires territoriaux.
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes  
Exemple : sensibilisation aux valeurs (liberté, égalité, fraternité) et au modèle républicain, laïcité, égalité femmes/hommes, connaissance des droits et devoirs, etc. Intervenants : encadrement du centre et/ou intervenants extérieurs (fonctionnaires territoriaux, associations, etc.)
- Développement durable et transition écologique  
Exemple : visite de sites (tri des déchets, etc.), études de cas contextualisés. Intervenants : agents communaux, association.

- **Activités sportives et de cohésion**  
Exemple : étude de cas sur le rôle de l'arbitre, l'univers des supporters, la lutte contre le hooliganisme. Intervenants : arbitres, fédération sportives, éducateurs sportifs.
- **Culture et patrimoine**  
Exemple : découverte du patrimoine culturel local, visite d'un site culturel et restitution collective. Intervenants : direction régionale des affaires culturelles, professeurs documentaliste ou d'histoire-géographie volontaires, etc.
- **Découverte de l'engagement**  
Exemple : sensibilisation aux différentes formes d'engagement, « forum de l'engagement ». Intervenants : jeunes bénévoles et volontaires dans les différentes formes d'engagement existantes (témoignages et rencontres en petits groupes), visites dans des structures d'accueil
- **Bilans personnels : bilan de santé, évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, premier bilan-découverte de compétences incluant une composante numérique.**  
Exemple : test d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ; bilan compétences numériques et de première orientation professionnelle ; bilan de santé. Intervenants : encadrement du centre, fonctionnaires territoriaux, associations d'insertion, personnel médical, etc.

« Le SNU sera un outil puissant d'insertion pour les jeunes décrocheurs. Il marque aussi l'engagement de l'État de ne laisser aucun jeune sans solution et constitue une brique importante dans l'extension de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans [annoncée par le Président de la République dans le cadre du Plan Pauvreté, ndr]. Cela s'inscrit aussi dans un contexte inédit puisque nous investissons 15 Md€ pour la formation et les compétences des jeunes les plus éloignés de l'emploi ».  
Gabriel Attal

Une large place sera également accordée aux symboles de la République et de la nation (salut au drapeau et hymne national, etc.).

**Les centres d'hébergement :** Les centres SNU sont des internats, des centres de vacances, des bâtiments du ministère des Armées, etc. et les appelés sont répartis en « maisonnées » (dizaine de jeunes) afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives.

« La vie collective permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers de « conseils de maisonnées » : des créneaux quotidiens seront dédiés à la pratique de la démocratie interne et seront animés par les tuteurs ». Gabriel Attal

## « LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL N'EST PAS UN SERVICE MILITAIRE »

Le POINT - 16 janvier 2019 à 20 :16

[https://www.lepoint.fr/societe/exclusif-service-national-universel-voici-ce-qui-attend-vos-enfants-16-01-2019-2286480\\_23.php](https://www.lepoint.fr/societe/exclusif-service-national-universel-voici-ce-qui-attend-vos-enfants-16-01-2019-2286480_23.php)

Le service national universel (SNU), une période d'engagement citoyen d'un mois pour les jeunes de 16 ans, va entrer dans sa phase pilote à partir de juin 2019 dans treize départements : Ardennes, Cher, Creuse, Eure, Guyane, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Loire-Atlantique, Morbihan, Nord, Puy-de-Dôme, Val-d'Oise et Vaucluse. Dans chacun d'eux, environ 200 jeunes, uniquement des volontaires pour la phase pilote, intégreront le dispositif en juin.

### Quatre étapes dans la vie d'un « appelé »



La phase obligatoire du SNU sera divisée en deux parties : deux semaines d'internat avec des activités citoyennes, et deux semaines d'engagement auprès d'une structure d'intérêt général près du domicile.

**Rencontre avec le secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, Gabriel Attal, chargé du dossier.**

### Le Point : Pouvez-vous rappeler les grands principes du SNU ?

Gabriel Attal : Le service national universel est un engagement de campagne du président de la République. Il répond à un constat sans appel : la jeunesse manque d'un moment de mixité, de cohésion sociale et territoriale, autour des valeurs de la

République. Sortir de son environnement immédiat, se confronter à l'autre, découvrir un territoire, sont autant d'opportunités de se construire, de forger son identité. Ce moment, il doit aussi permettre de lever les freins à l'engagement. S'engager, c'est donner de son temps pour l'intérêt général. C'est aussi grandir, développer des compétences qui seront utiles pour s'insérer professionnellement. Or, si une écrasante majorité des jeunes veulent s'engager, ils sont trop nombreux à être freinés, pour des raisons financières, sociales, géographiques, culturelles. Notre pays ne montre pas suffisamment à ses jeunes leur utilité sociale.

**Certains jeunes seront-ils dispensés de SNU ?**

Non, il n'y aura aucune exception. Le service national sera universel, il s'adresse donc à tous les jeunes. Avec le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, nous travaillons à prendre en compte l'ensemble des situations particulières pour garantir la participation de tous, par exemple le handicap, les jeunes qui travaillent déjà à 16 ans (10 000 jeunes sur 800 000 chaque année) ou encore les jeunes parents car il y en a, même à 16 ans. Concernant les apprentis, nous travaillons avec les acteurs de l'apprentissage, avec l'aide de la ministre du Travail, Muriel Penicaud. Les chefs d'entreprise semblent plutôt ouverts au SNU, car ils y voient un moyen de renforcer ce que l'on appelle les « soft skills », ces compétences transverses, par exemple savoir travailler dans une dynamique collective, prendre conscience de l'utilité d'être à l'heure, etc.

**Les militaires étaient au départ inquiets, car les armées n'ont plus les moyens de gérer des centaines de milliers de jeunes comme à l'époque du service militaire. Quel sera leur rôle dans le SNU ?**

Le SNU n'est pas un service militaire, le président a toujours été clair là-dessus. Mais, il a toujours été clair aussi sur le fait que les militaires seront présents dans le SNU. D'ailleurs, l'architecture initiale a en partie été construite par le général Menaouine et son groupe de travail. Les militaires participeront à la formation des encadrants et à une partie de l'encadrement, ainsi qu'aux interventions notamment pour les modules défense, résilience ou cohésion en plein air. J'y travaille avec mes collègues Florence Parly, ministre des Armées, et sa secrétaire d'État, Geneviève Darrieussecq, et j'ai rencontré le chef d'état-major des armées, le général Lecointre, pour avancer avec lui sur ces sujets.

**Aurez-vous recours à la contrainte pour forcer les jeunes à y participer ?**

Je ne me place pas spontanément dans cette logique. Toutes mes rencontres sur le terrain montrent que les jeunes souhaitent s'engager. Et cette dynamique positive est confirmée par tous les sondages et consultations réalisés. À terme, le SNU sera nécessaire pour réaliser un certain nombre de choses, comme c'est déjà le cas pour la journée du citoyen (JDC), le baccalauréat et autres diplômes et qualifications, le permis de conduire, l'entrée dans la fonction publique.

**Pourquoi envoyer les appelés loin de chez eux ?**

Le SNU est une belle opportunité de mobilité pour les jeunes pour sortir de leur environnement immédiat. Trop de jeunes aujourd'hui naissent et grandissent dans un périmètre circonscrit et n'en sortent pas. Pour se construire en tant que personne, il faut avoir l'opportunité d'aller voir autre chose. Je rencontre dans les prochains jours Guillaume Pepy [le patron de la SNCF, NDLR], pour trouver les solutions les plus adaptées afin d'assurer la mobilité de ces jeunes. Je précise, car il est important de le faire, les jeunes et leur famille n'auront rien à déboursier pour le SNU.

**Durant la phase d'internat, les jeunes seront réunis en « maisonnées » : pourquoi ?**

La « maisonnée » sera la cellule de base du SNU, un groupe d'une dizaine de jeunes, avec un premier niveau d'encadrement. Le soir, après les activités, le conseil de maisonnée sera un temps d'échange, qui permettra de revenir sur les expériences de la journée et de faire vivre une démocratie interne pour organiser la vie en collectivité. Les jeunes répartiront les responsabilités pour la vie du centre, par exemple, pour la cuisine ou le ménage. Ce sera fait entre jeunes et par les jeunes.

**Les participants recevront un trousseau : que contiendra-t-il ?**

Nous sommes encore en réflexion sur le contenu précis du trousseau. Oui, il y aura un uniforme, mais pas un treillis. Sans avoir un uniforme militaire, nous pourrions reproduire la logique de l'armée : une tenue identique entre jeunes et encadrants, avec un signe distinctif pour les encadrants.

**Les téléphones seront-ils autorisés ?**

Les téléphones personnels ne pourront pas être utilisés la journée dans le cadre des activités de cohésion. Mais sur les temps du soir, les jeunes pourront évidemment garder le contact avec leurs proches durant les quinze jours d'hébergement.

**Que se passera-t-il en cas de mauvais comportement d'un jeune appelé ?**

Toutes les situations personnelles seront gérées, l'encadrement sera formé pour cela. Je ne suis pas très inquiet, car le cadre collectif fait qu'il y aura une forte responsabilisation de chacun. Les encadrants seront recrutés quasiment au cas par cas. Si des titulaires du Bafa sont recrutés, il faudra qu'ils aient déjà une expérience d'encadrement d'adolescents, pas seulement d'enfants.

**À quoi ressembleront les missions d'intérêt général, pour la deuxième phase obligatoire ?**

Pour la phase d'intérêt général, il faut laisser le choix aux jeunes de leur secteur de mission. Être au contact de publics précaires ou affronter des situations psychologiquement difficiles dans un hôpital, cela doit relever d'un choix. Dans un autre champ, j'ai rencontré Stéphane Bern récemment et il est très intéressé par l'idée de missions SNU liées à l'entretien ou la rénovation du patrimoine. Nous réfléchissons aussi à des missions liées à la préservation de l'environnement, et bien sûr auprès des corps en uniforme.

**Dans combien de temps le SNU sera-t-il effectif pour tous ?**

L'objectif est que, en 2020, tous les départements de France accueillent une première cohorte de jeunes en SNU. Ensuite, le rapport du général Menaouine évoque une montée en puissance progressive jusqu'à un régime de croisière en 2026. Nous étudions tous les scénarios qui permettraient d'aller plus vite et viser, par exemple, 2022 ou 2023. La phase de préfiguration nous permettra d'affiner le calendrier.

**Quel sera le coût du SNU ?**

Le coût total dépendra des résultats de la phase pilote, qui nous permettra de finaliser plusieurs paramètres, comme le taux d'encadrement et l'organisation pratique. Mais, nous ne serons loin des chiffres massifs évoqués aujourd'hui avec, ici où là, 3 ou 7 milliards d'euros par an. Tout cela devra être affiné et précisé en fonction des retours de la préfiguration, mais nous devrions plutôt nous situer autour d'un milliard à un milliard et demi d'euros par an.

**Pour vous, les jeunes ont-ils envie de faire le SNU ?**

Je ressens un intérêt très fort. Les jeunes voient bien les fractures qui existent dans le pays, ils veulent pouvoir se forger un destin commun. Ils veulent aussi être formés, autant d'enjeux importants, dans un monde où les risques ont changé. Évidemment, ils formulent des demandes : « Je n'ai pas envie de perdre mon temps », et « je ne veux pas avoir l'impression d'être à l'école ». Le fait de savoir, quand on est jeune, que l'on va valider un certain nombre de compétences via l'engagement citoyen, cela compte énormément et nous travaillons à ce que les entreprises les valorisent de plus en plus. Nous permettrons aussi aux jeunes, durant leur SNU, de démarrer leur formation au Code de la route, de s'entraîner et nous leur offrirons une présentation à l'examen. Donc, le Code pourra être totalement gratuit pour eux.

**En quoi le SNU peut-il aider les décrocheurs ?**

L'idée est qu'aucun jeune ne sorte du SNU sans solution. Il sera un outil puissant d'insertion pour les jeunes décrocheurs. Il marque aussi l'engagement de l'État de ne laisser aucun jeune sans solution et constitue une brique importante dans l'extension de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans [annoncée par Emmanuel Macron dans le cadre du plan pauvreté, NDLR]. Cela s'inscrit aussi dans un contexte inédit puisque nous investissons 15 milliards d'euros pour la formation et les compétences des jeunes les plus éloignés de l'emploi.

**SERVICE NATIONAL UNIVERSEL : ATTAL ANNONCE 13 DÉPARTEMENTS PILOTES**

La Croix - 16/01/ 2019 à 22h10 (Afp)

<https://www.la-croix.com/France/Politique/Service-national-universel-Attal-annonce-13-departements-pilotes-2019-01-16-1300995959>

**Le service national universel (SNU), à terme obligatoire pour les jeunes de 16 ans, sera effectif dès juin prochain, avec quelque milliers de volontaires. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation, chargé de le mettre en œuvre, dévoile à l'AFP les contours de cette première phase.**

**QUESTION: Vous avez annoncé une phase pilote du SNU dès cette année. Quand sera-t-elle lancée ?**

REPONSE: Pendant la deuxième quinzaine de juin, dans 13 départements : un département par grande région métropolitaine et un en Outre-mer. Environ 3.000 jeunes seront appelés. Pour tous, quel que soit leur statut (lycéen, apprenti, jeune travailleur, etc.), ils seront dans l'année qui suit la classe de 3ème et seront recrutés sur la base du volontariat. J'ai demandé aux préfets de cartographier la jeunesse de leur département pour que participent à la fois des jeunes scolarisés, des apprentis, des décrocheurs, des jeunes en situation de handicap,... et que la cohorte de volontaires reflète bien la cohorte des jeunes de 16 ans sur le territoire. A cette mixité sociale s'ajoutera une mobilité géographique, un jeune de Creuse ne fera pas son SNU dans la Creuse.

La seconde phase obligatoire de 15 jours prendra la forme d'une mission d'intérêt général, auprès d'une association, d'une collectivité locale ou d'un corps en uniforme, entre juillet 2019 et juin 2020, pour les jeunes qui auront participé à cette phase pilote de juin. Je vais proposer que les missions puissent être réalisées sur 15 jours consécutifs, ou bien de façon perlée, tout au long de l'année. Viendra ensuite la phase volontaire, à partir de 18 ans, avec un engagement de 3 mois minimum.

**Q: A quoi ressemblera la première phase, avec les jeunes volontaires ?**

R: Les jeunes seront hébergés dans des structures diverses selon les départements (internats, bâtiments dépendant du ministère des armées, centres de formation,...). A leur arrivée, un trousseau leur sera remis, avec un uniforme. Ils seront regroupés au sein de maisonnées de 10 jeunes, avec un tuteur et des encadrants plus expérimentés. Les armées seront mobilisées à plusieurs titres : elles participeront à la formation des encadrants (titulaires du Bafa, éducateurs spécialisés,...), participeront également à l'encadrement, et à plusieurs modules pédagogiques.

La journée commencera par le salut au drapeau et le chant de l'hymne national. Ce moment de communion républicaine est important. Des contacts que j'ai eus avec les jeunes, il est en effet ressorti un attachement aux symboles de la République, qui a sans doute été renforcé par les attentats de 2015.

Pendant deux semaines, les appelés suivront différents modules, comme une formation aux premiers secours, des ateliers sur la protection à l'environnement ou les valeurs de la République... Avec (le ministre de l'Éducation) Jean-Michel Blanquer, nous souhaitons privilégier des pédagogies dites "actives" : on peut apprendre beaucoup par des jeux de rôle, des simulations, des débats. On s'appuiera aussi sur des activités à l'extérieur comme des parcours en forêt, des courses d'orientation, des franchissements d'obstacles.

Cette phase permettra, enfin, de réaliser des bilans de santé, de maîtrise de la langue française, ou d'évoquer avec les jeunes leur horizon professionnel et leurs perspectives d'insertion.

La quinzaine se terminera par une cérémonie républicaine, présidée par le préfet, autour des valeurs de la République.

**Q: Quand le SNU deviendra-t-il obligatoire ?**

R: Cette question reste à trancher. Elle le sera dans le courant de l'année. Dès 2020, tous les départements seront en mesure d'accueillir des jeunes. Il faudra quelques années pour que le dispositif monte en puissance et concerne près de 800.000 jeunes à terme. Le rapport du général Daniel Ménaouine (qui a servi de base au projet, ndlr) propose qu'il soit effectif au plus tard en 2026. Nous travaillons à des scénarios qui nous permettent d'aller un peu plus vite.

A l'issue de la phase pilote, qui servira aussi à tester l'ensemble des paramètres de notre organisation, nous organiserons un retour d'expérience dans les 13 départements et nous affinerons le calendrier du SNU, et son coût.

**LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL TESTÉ DANS 13 DÉPARTEMENTS PAR 3000 JEUNES****Le HuffPost avec AFP - 17/01/2019 06:00**[https://www.huffingtonpost.fr/2019/01/17/le-service-national-universel-experimente-dans-ces-13-departements-par-3000-jeunes-des-juin\\_a\\_23644839/](https://www.huffingtonpost.fr/2019/01/17/le-service-national-universel-experimente-dans-ces-13-departements-par-3000-jeunes-des-juin_a_23644839/)**Gabriel Attal a annoncé que les premiers volontaires seraient recrutés au mois de mars.**

SERVICE NATIONAL - Chant de la Marseillaise, formation aux premiers secours, ateliers autour de valeurs républicaines, courses d'orientation... Une première cohorte d'environ 3000 jeunes volontaires vont expérimenter dès juin prochain le futur Service national universel (SNU), promesse de campagne d'Emmanuel Macron.

Pour permettre de mieux dessiner ses contours, le gouvernement va appeler dès cette année quelque 200 jeunes volontaires, âgés de 16 ans, dans chacun des "13 départements pilotes", à effectuer une première phase sur la base du volontariat, a annoncé le secrétaire d'État Gabriel Attal, en charge du sujet, dans un entretien à l'AFP.

Selon une carte dessinée par l'AFP, ces départements sont les Ardennes, la Creuse, la Loire-Atlantique, le Cher, l'Eure, la Guyane, la Haute-Saône, le Morbihan, les Hautes-Pyrénées, le Nord, le Val-d'Oise, le Vaucluse et le Puy-de-Dôme.

À terme, le Service national universel doit s'organiser en deux temps: une phase allant jusqu'à un mois obligatoire, pour les jeunes de 16 ans, puis une phase facultative d'une durée de trois à douze mois.

C'est au mois de mars que seront recrutés les premiers volontaires. "J'ai demandé aux préfets de cartographier la jeunesse de leur département pour que participent à la fois des jeunes scolarisés, des apprentis, des décrocheurs, des jeunes en situation de handicap", a indiqué à l'AFP Gabriel Attal. Ils seront envoyés dans un des départements pilotes dans la deuxième quinzaine du mois de juin.

**Salut au drapeau et hymne national**

La journée commencera par "le salut au drapeau et le chant de l'hymne national". "Ce moment de communion républicaine est important", a souligné Gabriel Attal. En uniforme, les jeunes seront hébergés dans des internats ou bâtiments de l'armée et encadrés par des militaires et des éducateurs rémunérés. Ils seront formés aux premiers secours, aux réactions à avoir en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle, et recevront des modules sur la protection de l'environnement ou les valeurs de la République. Un bilan de santé et des tests de français leur seront aussi proposés.

Le ministre souhaite que soient privilégiés les débats et jeux de rôle, mais aussi des activités "à l'extérieur", comme des parcours en forêt, des courses d'orientation, des franchissements d'obstacles.

La quinzaine se terminera par une cérémonie républicaine. Les jeunes volontaires pourront effectuer la seconde phase du SNU entre juillet 2019 et juin 2020, en participant à une mission générale dans une association ou une collectivité locale, pendant quinze jours consécutifs ou avec des heures réparties tout au long de l'année.

**Les organisations de la jeunesse opposées**

Le SNU est vivement critiqué par plusieurs organisations représentatives de la jeunesse, dont les syndicats d'étudiants, la Fage et l'Unef, qui s'interrogent sur son caractère obligatoire et surtout sur son coût. Si la première phase test aura un coût "marginal", selon Gabriel Attal, son coût final n'est pas encore connu. Il a pour l'instant été estimé, au plus bas, à 1,7 milliard d'euros par an.

À ceux qui accusent le gouvernement d'amputer une partie du budget de la jeunesse et préféreraient notamment la création de plus de places en fac, Gabriel Attal répond que le SNU est "une brique supplémentaire de l'investissement pour la jeunesse". "Aujourd'hui, on a des jeunes qui naissent et grandissent en France sans parfois jamais quitter leur environnement", souligne-t-il. "C'est d'abord pour cet enjeu de creuset républicain, de mixité sociale et territoriale, qu'on fait le SNU".

Avant même que ses contours soient définis, la question de la neutralité religieuse a fait polémique la semaine dernière. Une étude publiée début janvier par l'Observatoire de la laïcité a en effet rappelé que la loi du 15 mars 2004 sur le port de signes religieux ne peut s'appliquer "qu'aux élèves des écoles, collèges et lycées publics", or les jeunes appelés dans le cadre du SNU ne le seront pas en tant qu'élèves. "Évidemment, la laïcité sera respectée", assure Gabriel Attal, en attendant qu'une loi vienne peut-être combler ce "vide juridique".

Quant au calendrier de mise en place d'un service obligatoire, il n'est pas encore tranché. Le rapport du général Daniel Ménaouine, qui a servi de base au projet, propose qu'il soit effectif au plus tard en 2026. "Nous travaillons à des scénarios qui nous permettent d'aller un peu plus vite", souligne Gabriel Attal.

**LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL À L'ÉPREUVE DE LA LOI SUR LE PORT DES SIGNES RELIGIEUX****Le Monde - Publié le 10 janvier 2019**[https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/10/le-service-national-universel-a-l-epreuve-de-la-loi-sur-le-port-des-signes-religieux\\_5407211\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/10/le-service-national-universel-a-l-epreuve-de-la-loi-sur-le-port-des-signes-religieux_5407211_3224.html)

C'est la période de vie en collectivité qui soulève les questions les plus délicates. Les jeunes qui le souhaiteront pourront-ils y arborer des signes religieux ? Pourront-ils avoir accès à de la nourriture « confessionnelle » ? Auront-ils la possibilité de pratiquer leur culte pendant ces deux semaines ? Les réponses à ces questions supposent une petite plongée dans le droit. La laïcité oblige les agents de l'État et des collectivités publiques à une stricte neutralité religieuse envers les particuliers. Ceux-ci, en revanche, sont libres de manifester leurs convictions comme ils l'entendent, dans le respect de l'ordre public et du bon fonctionnement du service concerné. Du temps du service militaire obligatoire, c'est parce qu'ils avaient un statut militaire et exerçaient une mission de service public que les appelés du contingent étaient astreints à la neutralité. Ce ne sera pas le cas avec le SNU.

Dans ce cadre général, la loi de mars 2004 établit une exception en interdisant aux collégiens et lycéens de l'enseignement public de porter des signes ou tenues qui « manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ». Cette exception avait été justifiée par la nécessité de préserver de toute pression confessionnelle les consciences en formation des élèves. La loi de 2004 pourrait-elle s'appliquer aux jeunes « appelés » du SNU lors des deux semaines d'hébergement collectif ? Non, répond l'observatoire. D'abord parce que les jeunes concernés ne seront pas accueillis en tant qu'élèves, mais en tant que « simples usagers, futurs citoyens ». Si, malgré tout, le SNU était assimilé à une période d'internat scolaire, une autre difficulté surgirait : la loi de 2004 ne s'appliquant pas aux élèves de l'enseignement privé, il serait inenvisageable de faire se côtoyer des jeunes placés sous deux régimes différents.

### FRANCE : MUSULMANS INQUIETS DU PROJET DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

ANADOLU AGENCY

<https://www.aa.com.tr/fr/monde/france-musulmans-inquiets-du-projet-du-service-national-universel/1365340>

(...) Pendant ces 15 jours, les adolescents seront sensibilisés dans des logements mixtes, aux principes de "laïcité" et militaires de défense nationale. En clair, les enfants mineurs seront retirés à leur foyer sans pouvoir le refuser. Le gouvernement prévoit même des sanctions en cas d'absence notamment des amendes, l'interdiction de passer des examens et l'impossibilité de passer le permis.

"Le SNU vise à préparer les citoyens de demain. Quel genre de société on prépare si on leur apprend dès l'adolescence à s'auto-censurer ?", confie à Anadolu, Marwan Muhammad, ancien directeur du Collectif Contre l'Islamophobie en France (CCIF) et qui s'occupe désormais de la Plateforme les Musulmans.

"On va pousser les jeunes à cacher leur foi et leurs opinions, à l'âge où justement on apprend à connaître et à respecter les autres tels qu'ils sont. Quelle dérive", proteste encore, le cadre associatif musulman.

De son côté la Plateforme "Les Musulmans" a exprimé son "regret" dans un communiqué de presse rendu public le 10 janvier.

"Nous nous opposons aux positions d'un gouvernement qui souhaite limiter la liberté religieuse de nos enfants et leur imposer un contrôle idéologique à travers des discriminations illégales et irrespectueuses du principe de laïcité, de sa compréhension et de son application", déclarent les responsables de la plateforme.

De plus en plus de responsables associatifs et médiatiques appellent à la mobilisation. Dans un entretien accordé à Anadolu, le président de la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), Abdelaziz Chaambi, met en garde "contre l'assimilation forcée et appelle les responsables musulmans à ne plus se taire".

"Il s'agit là, d'une énième tentation de l'état de stigmatiser certains enfants dans un contexte de chasse aux musulmans perpétuelle", déclare à Anadolu, Elias d'Imzalène, directeur de publication du site d'information Islametinfo.fr

Le gouvernement justifie ces mesures par la volonté de lutter contre le radicalisme mais le mélange des genres est inexplicable. Tout d'abord, parce que cela laisse entendre que tout musulman pratiquant est par définition radical. Pratiquer une religion ne mènerait donc qu'au radicalisme. Par ailleurs, le SNU est avant tout un projet visant à donner envie à des ados de devenir militaires, policiers ou gendarmes donc des métiers de protection des citoyens.

"Mais, pourtant cela dérive vers une véritable chasse aux religieux. Les enfants ne pourront donc plus faire leurs prières, les filles porter le hijab, les garçons leurs jellabas ou leurs tefilines et leur kippa, ou même communier en groupe la journée, le soir pour les chrétiens, le vendredi et le samedi ou encore le dimanche. L'expression de leurs idées politiques ou différences sera également proscrit", précise encore Elias d'Imzalène,

Il appelle également à la mobilisation de tous les citoyens en "ne croyant plus à une réaction de parents musulmans ou non et d'autres associations représentatives de leurs communautés."

De son côté, le président de Conseil pour la Justice et la Paix (COJEP) International, Ali Gedikoglu a fustigé l'idée d'un SNU obligatoire. « A partir du moment où ce service a vocation à inciter à choisir une carrière militaire ou policière, il devrait être facultatif voir peut-être incitatif mais pas obligatoire », déclare-t-il à Anadolu.

Pour le président du COJEP, cela s'apparente à une volonté de « lavage de cerveau ». Il rappelle que "la liberté religieuse est le fondement même de la République Française".

Il se dit prêt à se réunir avec les autres associations qui refusent ce diktat d'état afin « de faire revenir à la raison le gouvernement ».

D'ailleurs sur les réseaux sociaux, certains se demandent comment le SNU va être appliqué dans la mesure où le samedi est un jour de shabbat. "Empêcher l'observance du shabbat pourra s'apparenter à de l'antisémitisme" pouvait-on lire sur certains commentaires. D'autres parient d'ailleurs que le projet sera abandonné pour cette raison.

Mais d'autres sont plus pessimistes et craignent que des "arrangements soient prévus pour des communautés et pas pour d'autres."

Avec l'émergence du mouvement des gilets jaunes, les polémiques autour des musulmans avaient faibli. Et voici qu'avec le SNU, apparaissent de nouveau les signes avant-coureurs d'une stigmatisation toujours d'actualité.

### ÉTUDE À PROPOS DE L'APPLICATION DU PRINCIPE DE LAÏCITÉ ET DE SA PROMOTION DANS LE CADRE DU FUTUR SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

Observatoire de la laïcité - Publié le 2 janvier 2019

[Etude à propos de l'application du principe de laïcité et sa promotion dans le cadre du futur service national universel \(SNU\)](#)